

Image not found or type unknown



droit d'environnement urbanisme

Par **bouike**, le **20/06/2011** à **19:15**

Bonjour,
je vien d'acheter un terrain en zone n, avec une maison en parking de 35m² construite sans permis de construire mais aujourd'hui cadastrer je suis au milieu de deux voisin qui eux ont l'électricité j'ai fait une demande au maire pour avoir l'électricité celui-ci me refuse car il dit que je suis en zone n et que cette zone ne lui permet pas d'avoir le droit, j'ai consulté le p l u et rien ne m'interdit d'avoir le droit. le maire dit-il vrai??? que dois-je faire??? merci de me répondre